

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°45-2024

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le vingt-deux janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 14	<u>ETAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES</u> : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ (absent jusqu'à la délibération 47), Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
<u>Date convocation</u> 26/11/2024 <u>Date d'affichage</u> 26/11/2024	
Secrétaire de séance : Philippe CHABBAL	

OBJET : Demande de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires communaux

Monsieur le Maire explique et détaille le programme des travaux envisagés pour la rénovation énergétique de l'école, qui sont susceptibles de bénéficier d'aides financières.

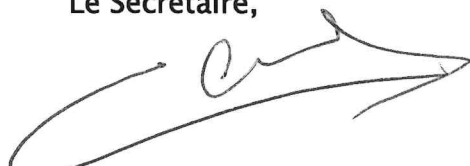
Ces investissements d'un montant estimé de 292 310 € HT seront réalisés en 2025.

Pour ce faire, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les travaux. Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet, notamment auprès des services de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à 14 voix et 1 absent :

- **APPROUVE** le programme de travaux envisagés pour la rénovation énergétique de l'école pour un montant estimé de 292 310 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet (notamment auprès des services de l'Europe, de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental).

Le Secrétaire,



Philippe CHABBAL



Le Maire



Yves CHAPRON